

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 » **FICHE DE PROJET- OPERATION**

Commune **Jette**
Date : **01/12/2020**

Numéro et nom du projet : Réaménagement de l'Espace Public - Ancien Terminus devient Espace Vert

Objectif(s) opérationnel(s) selon OORU (par ordre d'importance):

1° Améliorer la qualité et le cadre de vie des quartiers : réhabilitation des espaces publics et développement d'infrastructures de quartier en vue de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociale ;

A. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable

Nom, prénom : **Henderickx Wim**
Fonction : **Coordinateur Aménagement Urbain**
Adresse : **Rue Leon Théodor 108, 1090 Jette**
Tél. : **02/423 13 93**
E-mail : **whenderickx@jette.irisnet.be**

2. Identification du porteur de projet :

Nom : **Morgane Papias**
Forme juridique : **Paysagiste Voirie**
Siège social : **Rue Léon Theodor 108, 1090 Jette**
Personne de contact : **Morgane Papias**
Tél. : **02/423 13 93**
E-mail : **mpapias@jette.irisnet.be**
Site Internet : **/**
N° de compte bancaire : **/**

B. CONCEPTION DU PROJET

3. Description brève du projet du projet : Localisation de l'opération, affectation, nombre de m² prévu,...)

Dans le cadre d'un réaménagement majeur de la STIB sur le Boulevard de Smet de Naeyer, un espace public adjacent est en cours de réévaluation. Cette espace, situé entre le Boulevard de Smet de Naeyer, l'Avenue des Démineurs, et le cimetière de Jette, est actuellement délabré et sous-utilisé. La disparition de l'ancien terminus offre l'opportunité d'en faire un espace public verdurisé de qualité répondant aux attentes d'aujourd'hui.

4. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée
 - **Détérioration de l'espace public;**
 - **Un espace vert cloisonné et difficile d'accès ;**
 - **Mauvais état des routes et trottoirs ;**

➤ Améliorer la connexion entre la zone ZRU et le centre de Jette.

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : ☒ OUI ☐ NON

i. Si oui, pouvez-vous décrire le projet ?

Dans le cadre d'un réaménagement majeur de la STIB (relocalisation des voies du tram et terminus) sur le Boulevard De Smet de Naeyer, un espace public adjacent est en cours de réévaluation afin de le mettre en valeur.

ii. Existe-t-il des documents relatifs à ce projet et pouvez-vous les joindre en annexe ? *Plan projeté en annexe.*

- Un projet similaire existe déjà dans la ZRU de votre commune? :

☒ OUI ☐ NON

i. Si oui, où ? et quelles sont les différences ?

Dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Magritte, un réseau express régional est prévu le long de la voie ferrée (derrière le site d'Essegem) avec un parc de loisirs. Mais ce projet en est encore au stade de l'élaboration, car des parcelles doivent encore être achetées par la commune.

ii. Quel sera le lien entre votre projet et les autres projets du même types ?

Pas de lien spécifique entre les deux projets sauf le développement du réseau vert au sein de la commune et une meilleure connexion de la zone ZRU avec le centre de Jette. Notre projet est situé en dehors de la zone d'action du Contrat de Quartier Durable Magritte.

5. **Le projet est-il lié à une action ?** (Intervention artistique, ISP,...) si oui, indiquez le numéro, le numéro ainsi que le porteur. Décrivez brièvement le lien entre les deux.

Non.

6. **Public visé :** Précisez le type de public que vous visez (âge, sexe, niveau de qualification, situation sociale, écoles, clubs sportifs, comités d'habitants,...) et le nombre d'utilisateurs escomptés.

Avec la maison de retraite adjacente, on s'attend à ce que de nombreuses personnes âgées utilisent le parc et ses installations. Mais comme l'espace public est destiné à tous, les autres générations s'approprieront également l'espace.

- Comment allez-vous communiquer sur le projet ? *Via différents réseaux (journal communal, facebook, site internet, ..).*

7. **Information technique sur le projet :**

- La situation à l'échelle du quartier et la localisation dans l'îlot ;

Les trois rues (Avenue Secrétin, Rue Jules Lahaye et Avenue des Démineurs) et la zone verte font partie de la zone ZRU.

Autour du projet se situe le cimetière de Jette et la maison de repos Christalain.

Des maisons et immeubles d'appartements (entre 3 et 5 étages) se trouvent le long de l'Avenue des Démineurs et le Boulevard de Smet de Naeyer, tout comme une pompe à essence.

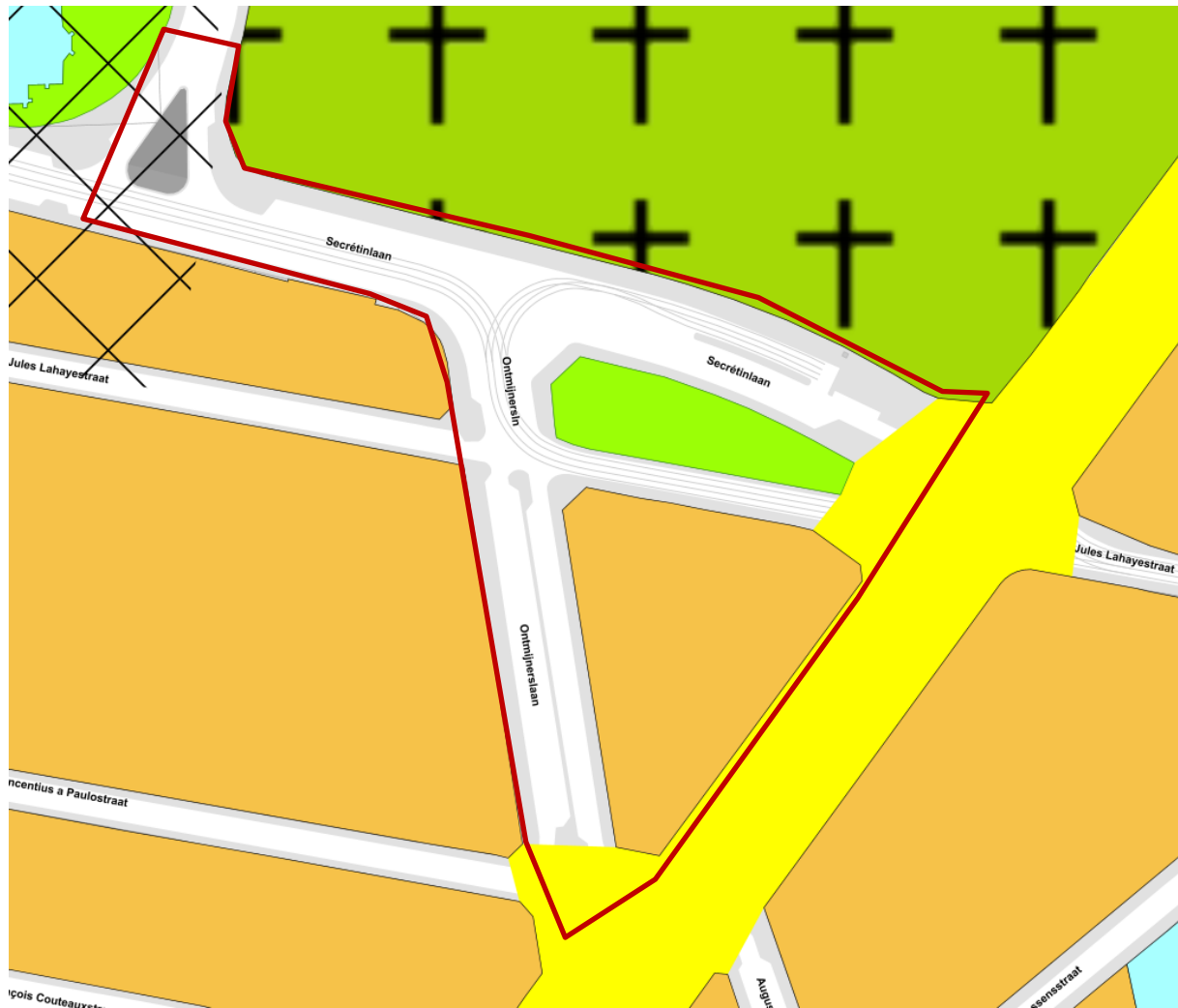
- Une photo aérienne ;



- L'adresse exacte et son numéro de parcelle cadastrale ;
Rue Jule Lahaye; Parc commune de Jette; 21463D0263/00X000
- Une photo récente ; [Voir plus loin.](#)

- La situation de droit (PRAS, PAD, PPAS, permis de lotir...)

PRAS:



- L'état actuel du projet (bon état, vétuste, à l'abandon,...);
 - La liaison et le passage entre le cimetière et l'Eglise Saint-Pierre qui est fortement utilisé (piétons), mais est dégradé et désagréable à emprunter ;



- L'entrée du cimetière au niveau du Boulevard de Smet de Nayer qui est « cachée » à ce jour;



- Le passage du tram sur la rue Jules Lahaye est en mauvais état et dangereux pour la circulation des vélos ;



- Un ancien terminus de tram qui est à l'abandon et qui forme un environnement dégradé ;



- Les revêtements des voiries et trottoirs sont en mauvais état et dangereux pour les usagers (piétons, PMR, cyclistes,..) ;



- Les arbres le long de l'Avenue des Démineurs (*Prunus serrulata*) sont en mauvais état et présentent des champignons sur leur tronc ;
- Les zones piétonnes (trottoirs) sont trop étroites et non-conformes ;



- Au croisement des rues se trouve une mer d'asphalte qui crée un carrefour dangereux avec des voies de tram qui se croisent ;



- Un espace de repos avec plusieurs bancs du côté de l'Avenue de Smet de Nayer, mais qui n'est pas paisible dû aux nuisances sonores du trafic ;



- Le monument aux Morts est non-classé et pas intégré dans l'espace



- Un grand espace vert isolé de l'espace public où se trouvent deux arbres remarquables ;
- *Quercus frainetto* - Chêne de Hongrie: [http://bomen-inventaris.irisnet.be/arbre/Jette Avenue Secretin/1484/1/](http://bomen-inventaris.irisnet.be/arbre/Jette_Avenue_Secretin/1484/1/)
 - *Tilia tomentosa* - Tilleul argentée: [http://bomen-inventaris.irisnet.be/arbre/Jette Avenue Secretin/6638/4/](http://bomen-inventaris.irisnet.be/arbre/Jette_Avenue_Secretin/6638/4/)



- Deux zones pour chiens (canisite et zone ouverte) ;



- Des bulles enterrées dans l'Avenue des Démineurs du côté de l'Avenue Woeste ;



- Pas de liaison entre l'espace vert et la maison de repos Christalain.



- Le gabarit et la surface;
9200m² d'espace public
- Le type d'opération (acquisition, rénovation légère ou lourde, réaffectation, mise à disposition du public,...);
Rénovation lourde de l'espace public et de l'espace vert avec protection des arbres remarquables.
La mobilité du lieu est également complètement repensée.
Certaines zones de l'espace public seront remplies différemment.
- Introduction d'un permis ; ☒ OUI ☐ NON
- Le programme proposé (distinguer les surface par ;
- Une esquisse d'intention sous forme d'axonométrie, plans ... ;
Voir plans en pièces jointes.
- Le type de propriétaire (public, privé, AIS) ;
Gouvernement – Commune de Jette

8. Le site du projet est-il facilement accessible ? si oui par quel moyens ?

Il s'agit d'un espace public accessible à tous. La zone spécifique est facilement accessible par les transports publics :

- Gare à 300m (SNCB) ;
- Arrêt de tram à 30m (Trams 19 et 51 - STIB) ;
- Arrêt de bus à 30m (Bus 14, 53 et 88 - STIB).

Qu'allez-vous entreprendre pour améliorer l'accessibilité du site ? (piste cyclable, parking vélo ouvert ou fermé, parking véhicule partagé, casier et espace de rangement trottinettes, rollers,....)

L'accent est principalement mis sur la mobilité douce.

- L'espace public prévu pour les piétons sera également accessible aux personnes à mobilité réduite;
- L'aménagement de nouvelles pistes cyclables, avec des parkings vélos ouverts et fermés pour vélos (arceaux vélo et vélo-boxes). Egalement une station Villo à proximité des arrêts de tram sur le Boulevard de Smet de Naeyer;
- De nouvelles places de parking pour voitures partagées (Cambio) sont également prévues.

9. Allez-vous réaliser de la participation citoyenne ?

Le Contrat de Quartier Durable prévoit des consultations régulières avec les citoyens afin que les besoins de la zone environnante puissent être évalués par rapport aux installations, ce qui permettra ensuite une utilisation optimale de l'espace public renouvelé.

En outre, le lieu de repos Christalain sera abordé et impliqué dans le réaménagement du site, plus particulièrement en ce qui concerne les installations (par exemple, la promenade thérapeutique).

Si oui, de quel type ? (ce projet de participation, s'il est inscrit au programme politique de la ville devra faire l'objet d'une fiche projet Action)

10. Impacts attendus (à long terme qu'attend-on comme changements dans le périmètre du CQD grâce à la mise en œuvre du projet ?) :

- L'espace vert sera davantage utilisé par les riverains et les passants;
- La liaison entre l'église Saint-Pierre et le cimetière sera plus agréable et sera donc davantage utilisée;
- Un réseau cyclable plus sûr grâce aux nouvelles pistes cyclables et donc une fréquence plus élevée de cyclistes sur le ICR ;
- Une fréquence d'utilisation plus élevée des transports publics ;
- Une vitesse réduite des usagers de la voiture en raison des différentes approches et points d'attention ;
- Une plus grande utilisation de l'espace public par les résidents de la maison de repos Christalain.

11. Dans la conception de votre projet, quel démarche allez-vous mettre en œuvre pour que le projet soit inclusif ? (accessibilité PMR, étude genre, aménagement des espaces, diversité des activités qui seront proposé, modularité,...)

- Rendre l'espace public accessible aux PMR (pas de dénivelé, faible pente, pas d'obstacles dans la ligne de circulation, etc.) ;
- L'utilisation de l'espace vert par différents types d'usagers (habitants, passants, résidents de la maison de repos, visiteurs du cimetière, etc.) grâce à différents types de bancs, équipements de sport / jeux, etc ;
- L'utilisation de matériaux différents pour les zones piétonnes, les pistes cyclables, les voies de transports en commun et les zones aussi utilisées par les voitures ;
- L'aménagement de l'espace public permettra l'organisation de toutes sortes d'activités.

12. Comment inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition climatique et de ville durable ? (consulter le Référentiel Quartiers Durables : www.besustainable.brussels – charte, [quickscan](#)...)

Dans le cadre de logements et d'infrastructures, développer vos objectifs ? *de performance énergétique et de confort thermique, de gestion des ressources et déchets (dont réemploi des matériaux, la conception évolutive et modulable), de valorisation de la gestion des eaux de pluie in situ, de confort acoustique, de santé (dont matériaux sains et écologiques, renforcement de la présence de la nature, ...), etc*

Dans le cadre de l'espace public, développez vos objectifs ? *Amélioration de la biodiversité, du coefficient biotop/surface, de la mobilité douce, démarche Good Food, lutte contre les îlots de chaleur, acoustique,...*

- L'espace public aura un caractère multifonctionnel, permettant à différents groupes cibles d'utiliser cet espace ;
- L'espace vert sera davantage plus utilisé par les résidents locaux et les passants;
 - La liaison entre l'église Saint-Pierre et le cimetière sera plus agréable et donc plus fréquentée ;
 - Plus grande utilisation de l'espace public par les résidents de la maison de repos Christalain.
- Travailler sur les principes du plan "Good Move" pour cette zone, en tenant compte des transports publics (STIB) et des cyclistes (ICR), des piétons et des PMR. La voiture aura la dernière place dans l'espace public :
 - Un réseau cyclable plus sécurisé grâce aux nouvelles pistes cyclables et donc une plus grande fréquence des cyclistes sur l'ICR ;
 - Une réduction de la vitesse des automobilistes grâce à diverses interventions structurelles et points d'attention.
- Le projet sera repensé en veillant à préserver les arbres remarquables existants et d'autres arbres en bon état.
- Extension du réseau vert : différentes espèces d'arbres, différentes espèces d'arbustes et différentes espèces de plantes basses seront plantées afin de promouvoir la biodiversité du site ;
- Gestion durable de l'eau de pluie : les rues et les espaces seront profilés pour recueillir l'eau de pluie dans les espaces verts afin de la tamponner et de l'infiltrer l'eau pluviale sur place.
- Créer des vues de la vallée depuis la zone nouvellement créée par des 'fenêtres à travers le rempart du cimetière.

13. Prévoyez-vous une occupation temporaire ou transitoire? expliquez et justifiez en cas de réponse négative.

Non, le projet est un réaménagement d'un espace public communal. Dès lors, il n'est pas nécessaire de procéder à une occupation temporaire ou transitoire.

14. Méthode d'évaluation envisagée :

Indicateurs de résultats :

- Type d'espace public : voie publique, chemins piétonniers, espace vert.
- Durabilité de la construction :
 - Nombre d'arbres plantés (extension du réseau vert) ;
 - Gestion durable de l'eau de pluie grâce à une infiltration naturelle maximale ;

- Réalisation de mètres courants de pistes cyclables et d'itinéraires de marche.
- Satisfaction des utilisateurs par occupation/utilisation de la nouvelle construction ;
- Réduction du nombre de places de parking sur la voie publique ;

C. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

15. Une phase préparatoire est-elle nécessaire ? *recherche de bien, acquisition, expropriation, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, dépollution du sol, etc* (expliquez et indiquez le timing prévu dans le planning des actions à réaliser) :

16. Date de début, de fin et durée totale du projet :

Planning sous réserve de l'obtention d'un permis d'urbanisme :

0. 2021: travaux impétrants ;
1. 2022: travaux STIB ;
2. 2022-2024: réaménagement de l'espace public.

17. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

	Date début	Date fin	Financer par
Année 2020 : introduction permis modificatif	01/11/2020	01/03/2021	STIB
Année 2021 : renouvellement installations impétrants	01/03/2021	01/12/2021	Impétrants
Année 2022-2024: réaménagement espace public	01/01/2022	01/05/2024	Commune de Jette, STIB

18. Partenaires conseil du projet :

Nom	Rôle	A quel étape du processus il intervient
MIVB	Chef de Projet	Du début à la fin
Bruxelles Mobilité	Partie participante	Du début à la fin
Contrat de Quartier Durable	Projet adjacente Magritte	Conseil sur la conception et l'utilisation
Service Patrimoine Communal	Info arbres remarquables et cimetière	Conseil + la coopération de la mise en œuvre
Service Communal Espace Public	Entretien nouvelle zone	Conseil
Facilitateur Bruxelles Environnement	Gestion durable de l'eau de pluie sur le site	Conseil, élaboration cahier de charges

D. MOYENS

19. Quels sont vos moyens actuels ?

Précisez, le cas échéant, la provenance des autres subsides

Financiers	Subvention éventuelle de l'ICR par Bruxelles Mobilité pour la reconstruction de l'avenue de Démineurs

20. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la politique de la Ville? Ainsi que vos autres financements ?

Pour financer ce projet, la totalité du montant alloué par la Politique de la Ville 2021-2025, soit 373.315,73 euros, sera utilisée.

Parallèlement la commune examine d'autres possibilités d'obtenir un soutien financier pour le réaménagement des parties communales du projet (par exemple, le plan IRIS 2 de la Région de Bruxelles-Capitale pour promouvoir le réseau de pistes cyclables régionales).

- Remplissez le tableau récapitulatif suivant

Nous entendons par :

- Personnel : rémunérations brutes, cotisations patronales, indemnités, frais d'assurances, ...
- Fonctionnement : loyer, téléphone, eau, gaz, électricité, petit matériel de bureau, photocopies,...
- Matériel & investissement¹ : achat ordinateur, imprimante, mobilier, fax, matériaux,...
- Investissement brique : acquisition, bureau d'étude, marché de travaux,...

	2021	2022	2023	2024	2026	2027	2028	Total
Personnel	0	0	0	0				0
Fonctionnement	0	0	0	0				0
Matériel/Investissement	0	0	0	0				0
Investissement brique	0	0	373.315,73	0	0	0	0	0
Total (PDV)	0	0	0	0	0	0	0	0
Intervention communale	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres subsides	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres subsides	0	0	0	0	0	0	0	0
Total projet	0	0	0	0	0	0	0	0

- Joignez, en annexe, le détail (poste par poste) des moyens financiers nécessaires pour mener à bien votre projet (pour les frais de personnel, précisez les formations et expériences requises et le temps de travail consacré à la politique de la ville programmation 2021-2025)

E. CONTINUATION DU PROJET

21. Le projet sera-t-il opérationnel à la fin de la programmation Politique de la ville : ☒ OUI ☐ NON

Si non, indiquez comment sera géré le projet jusqu'à sa finalisation :

22. Indiquez par qui et comment les lieux seront gérés et entretenus :

Par les services communaux Espace public et Plantations.

F. Annexes

- Tableaux Financiers

¹ Les dépenses d'investissement supérieures à 5.000 € sont soumises à l'accord préalable et écrit de la Région.